

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Délégation à la Sécurité Routière**

Paris, le

- 5 DEC. 2017

SOUS-DIRECTION DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE  
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

BUREAU NATIONAL DES DROITS À CONDUIRE

Affaire suivie par

Réf. : F

Maître Yohan DEHAN  
174 rue de Courcelles  
75017 Paris

Maître,

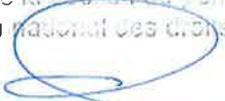
Par courrier en date du 17 novembre 2017, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M. ]

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que le stage de sensibilisation à la sécurité routière auquel il a participé les 14 et 15 juin 2017 lui a fait bénéficier de la reconstitution de quatre points.

De ce fait, le permis de conduire de votre client est de nouveau valide et doté de cinq points, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur  
et par délégation,  
la chef de la section du permis à point  
du bureau national des droits à conduire



Fabienne FONTAS